

Certification des diagnostiqueurs techniques immobiliers

Faites reconnaître votre savoir-faire avec Apave Certification

Réaliser les différentes missions du dossier de diagnostic technique immobilier nécessite des compétences certifiées.

Tout diagnostiqueur immobilier en exercice doit être en possession d'un certificat attestant de ses compétences.

La certification de compétences est délivrée pour 5 ans par un organisme de certification accrédité selon la norme ISO/CEI 17024.



Les avantages

- Apave Certification est une filiale d'Apave : vous bénéficiez de sa notoriété auprès des acteurs de l'immobilier
- Communiquez sur votre expertise : vous pouvez utiliser la marque Apave Certification sur tous vos supports
- Vous choisissez un organisme indépendant du métier de diagnostiqueur
- Apave Certification s'appuie sur un réseau d'experts qui connaît les référentiels et les bonnes pratiques



Certifiez vos compétences

Cette certification est un gage de votre expertise et de reconnaissance auprès de vos clients.

6 diagnostics sont concernés :

- Amiante (avec ou sans mention)
- Plomb
- Termites
- Gaz
- Diagnostic de Performance Énergétique, DPE (avec ou sans mention)

Les 6 certifications sont indépendantes.

Le diagnostiqueur peut obtenir son certificat sur une ou plusieurs de ces activités.

Validité du certificat

Le certificat est délivré pour une période de 5 ans. Le certifié fait l'objet d'une surveillance régulière tout au long du cycle de certification.

Le processus de certification

Les examens : 2 étapes

Vous êtes évalué sur la base de deux examens, un théorique et un pratique.



ÉTAPE 1

L'examen théorique sous forme de QCM porte sur les exigences des arrêtés de "compétence" (bâtiment, matériaux, procédés, équipements, dispositifs réglementaires et nominatifs, risque et sécurité,...).



ÉTAPE 2

L'examen pratique met le candidat en situation de réalisation d'un diagnostic à partir d'éléments remis et présentés par l'examineur. Il permet de vérifier la maîtrise des modalités d'évaluation et de réalisation des missions, ainsi que la capacité du candidat à rédiger un rapport.

Plus d'informations sur www.apave-certification.com ↗

Vous avez des idées de projets, n'hésitez pas à contacter notre équipe d'experts :

Apave Certification
191, rue de Vaugirard
75738 PARIS CEDEX 15
Tél : +33(0)1 45 66 18 18

**apave.certification@apave.com
www.apave-certification.com**

🐦 Suivez-nous sur twitter : @Apave_Certif